

## Procès verbal du conseil municipal du mercredi 26 novembre 2025

Les membres du conseil municipal se sont réunis le 26 novembre 2025 sous la présidence de Monsieur le Maire : Pierre Varachaud

**Membres présents** : Cannelas Emmanuelle, Cardoso Aurelie, Chabot Chantal, Pinto Evelyne, Roulaud Laurence  
Dunaud Stephane, Garreau Jean-Paul, Groleau Patrick, Lathière Jean-Claude, Nenert Patrick,  
Pataud Jean-Pierre, Souris André, Varachaud Pierre

**Procurations** : Sylvia Boyer à Aurélie Cardoso  
Sylvia Dudouet à Evelyne Pinto  
Emmanuel Bassot à Pierre Varachaud

**Absents** : Cyril Cottin, Julien Marié

**Secrétaire de séance** : Dunaud Stephane

**Adoption des PV** : 17 septembre 2025

15 octobre 2025 Abstention : P. Varachaud et JC. Lathière

### **Dossier 1 : Rénovation salle polyvalente : demande de subventions**

Pour la 3ème fois délibération pour les demandes de subventions relatives à la rénovation de la salle polyvalente. Le Fond Vert n'étant pas assuré, Mr le Sous-préfet a suggéré de déposer également une demande de subvention au titre de la DETR. Suite à la commission de travail Mr Garreau montre les aménagements possibles que l'on pourrait envisager comme la terrasse couverte, modification de l'emplacement du local technique coté route au lieu du lotissement, ainsi que d'autres modifications. Mr le Maire remercie les membres qui y ont participé. Mr Pataud demande si les modifications ont été prises en compte, pour le coût envisagé ? En attente de l'avant projet et de nouvelles subventions.

Voté à l'unanimité.

### **Dossier 2 : Rénovation Eglise : Exonération des pénalités de retard**

Aux vues de la complexité des marchés de ce long programme (3 tranches), l'architecte n'a pas établi en temps voulu les différents ordres de service. Le calcul des pénalités de retard est impossible maintenant. La réception des travaux datant de février 2025, nous devons clôturer ce dossier sur le plan des subventions. Nous vous proposons de renoncer à l'application des pénalités de retard pour toutes les entreprises. Mr Pataud et Mr Dunaud disent que l'architecte devrait couvrir une partie de ses indemnités, sauf que l'on a changé d'architecte en cours de programme. Mme Cardoso indique que si on ne clôture pas le dossier on risque de perdre les subventions. Mme Ruven indique que nous n'avons pas de dates précises des ordres de services, des arrêts et reprises, L'actualisation des entreprises avoisinerait 300 jours de pénalités.

Voté ; Contre, Mr Pataud

Abstention, Mr Dunaud, Mme Roulaud

### **Dossier 3 : Renouvellement marché de fourniture de carburants à la station-service**

Voté à l'unanimité

### **Dossier 4 : Création de la commission d'appel d'offres pour le marché de fourniture de carburants**

Titulaire : Mr Soury / Mr Garreau / Mme Pinto

Suppléants : Mme Cardoso/ Mme Roulaud / Mr Lathière

### **Dossier 5 : Tarifs 2026 de l'Aire camping de Mon Village**

Il vous est proposé de suivre les préconisations tarifaires 2026 de Camping-car Park. Cela représente 0,20centimes de plus sur les tarifs TTC pour 24h. Le camping a reçu une étoile au Label de mon village.

Voté à l'unanimité.

### **Dossier 6 : Personnel : Modification du RIFSEEP**

Le comité social territorial a donné un avis favorable le 07/11/2025.

Voté à l'unanimité

### **Dossier 7 : Personnel : Protection sociale des agents : risque SANTE**

Par la délibération n°5 du 12/03/2025 vous avez donné mandat au CDG87 pour mener une procédure de consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation sur le risque SANTE. A la suite de l'appel d'offres lancé, la MNT a été retenue et a proposé un contrat collectif pour les agents avec 4 niveaux de garanties. L'adhésion n'est pas obligatoire mais donne droit à la participation employeur qui a été fixée à 20€ par délibération n°9 du 30/11/2023. Les agents informés sont pour l'instant à un peu plus de la moitié des effectifs à être intéressés.

Le comité social territorial a donné un avis favorable le 07/11/2025.

Voté à l'unanimité

### **Dossier 8 : Personnel : Plan « Fortes chaleurs »**

Vous aviez délibéré le 18/06/2025 sur le plan « Fortes Chaleurs ». Au vu de l'été 2025 il nous est apparu que plusieurs journées au-delà de 28°C ne déclenchaient pas pour autant la vigilance orange et que la période en horaires décalés du 14/07 au 15/08 pouvait comporter des périodes sans chaleur excessive. Lors d'une réunion avec les agents le 8 septembre dernier, il a été proposé qu'en plus des horaires décalés mis en place pendant les périodes de vigilance orange et rouge, ces horaires seront mis en place dès que la température atteindra 28°C sur 3 jours consécutifs (site de météo France).

Le comité social territorial a donné un avis favorable le 07/11/2025.

Voté à l'unanimité

### **Dossier 9 : Vente du bien de section de Cubes**

Maintenant que M. BRUGERON et Mme BESSE sont devenus propriétaires au 32 Route des Bellunies sous le nom de la SAS LE DOMAINE DU CLOS DE CUBES, vous pouvez donner suite si vous le souhaitez à leur demande d'acquérir la parcelle cadastrée section AN<sup>O</sup>1380 d'une superficie de 1 635 m<sup>2</sup> appartenant à la section de Cubes (voir plan). En l'absence de commission syndicale, cette décision de vente appartient au seul Conseil Municipal.

Il faudra également l'accord de la majorité des électeurs de la section (7 électeurs) convoqués par le Maire le 18 décembre en mairie pour la transmission de la délibération au contrôle de légalité.

En l'absence de l'accord de la majorité des électeurs c'est le Préfet qui statuera, par arrêté motivé, sur une telle vente.

Le prix de la vente des chemins ruraux sera de 2 Euro /m<sup>2</sup>.

Voté à l'unanimité

### **Dossier 10 : Aliénation chemin rural Les Lilas : enquête publique préalable**

À la suite de la demande de M. BEAUDOU Alexandre et Mme COMMINCAS Noémie d'acquérir un chemin rural au lieu-dit Les Lilas vous devez vous prononcer sur ce sujet et autoriser éventuellement l'enquête publique préalable.

Voté à l'unanimité

### **Dossier 11 : Régularisation dossier Commune/Tragett**

Il s'agit de régulariser le dossier relatif à un échange de voie en faveur de l'Indivision TRAGETT dont l'origine remonte à 2002. En effet une partie du chemin à céder se trouvant sur une autre section du plan a été oubliée par le géomètre. Il faut régulariser ce dossier maintenant que la propriété a été vendue.

Voté à l'unanimité

Questions sur l'historique des faits de la Com.Com. aux élus présent lors du conseil depuis l'annonce du départ des agents sur le site de Saint Laurent sur Gorre.